

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, malgré ma hâte de voir le bill présenté, je ne reproche pas au gouvernement de l'avoir étudié si longuement après la première lecture. En effet, je pense que tous les députés voudraient que nous adoptions une loi sur les pêches qui soit solide, viable, souple et efficace. A mon avis, le gouvernement devrait être reconnaissant de la collaboration qu'il a reçue et même de la courtoisie avec laquelle il a été traité.

Le débat à l'étape de la deuxième lecture a duré une journée. Le comité a entendu cinq ou six témoins à chacune de ses séances et ses séances se sont prolongées bien après l'heure prévue. Le comité a débattu, approuvé et rejeté certains amendements. Selon moi, le ministère s'attend à juste titre à ce que nous terminions le débat du bill ce soir, même si le gouvernement ne le mérite pas, et je ne suis pas fier de le dire. Certains milieux canadiens ont besoin de notre aide et même si nous sommes déçus par la version de la mesure sur les pêches que présente le gouvernement, nous devons oublier notre déception et nous efforcer d'aider les nombreux Canadiens visés par la mesure.

Mes remarques porteront sur trois questions distinctes. Tout d'abord, le processus de consultation, le processus d'interprétation et le processus d'application relatifs au bill C-38. Je partage les sentiments de mon collègue de South Shore (M. Crouse) au sujet de la consultation. Je comprends les problèmes auxquels s'est heurté le ministère lorsqu'il a voulu consulter les représentants de l'industrie, mais il aurait dû savoir, en cherchant à renforcer notre législation sur les pêcheries, qu'il se heurterait à l'opposition de divers secteurs de notre industrie. Naturellement, il a cherché à éviter dans la mesure du possible cette opposition. Bien que je comprenne ses problèmes, je ne suis pas nécessairement d'accord avec ce qu'il a fait, car je pense qu'éviter toute opposition n'est pas nécessairement avantageux pour l'industrie ou le gouvernement.

Trop souvent, par le passé, nous avons évité le processus de consultation. Je dois toutefois être juste, et signaler qu'après avoir adopté le bill en deuxième lecture le 21 février, je crois, les diverses associations concernées n'ont manifesté pour ainsi dire aucun intérêt pour le bill avant au moins trois mois. Cela m'inquiète, car le siège social de la plupart des associations qui s'occupent de pêche se trouve à Ottawa. Elles auraient pu contrôler le projet de loi et le fait qu'elles n'aient rien fait me déçoit un peu, tout comme, certainement, les représentants de l'industrie. Je ne désigne pas uniquement d'un doigt réprobateur le ministre ou ses services. Le fait que l'industrie n'ait pas réagi comme elle l'aurait dû me déçoit. Elle aurait dû réagir et manifester un intérêt quelconque après la première lecture du bill.

Mon principal souci concernant le processus de consultation concerne les provinces. L'une des parties les plus importantes du débat de deuxième lecture est le passage suivant de la déclaration du ministre, consignée à la page 5669 du *hansard* du 16 mai, et que voici:

Pour appliquer aux industries les dispositions de la loi sur les pêcheries qui portent sur la pollution, nous nous efforçons de collaborer avec les gouvernements provinciaux. Au cours des nombreux mois qui ont précédé la rédaction

Loi sur les pêcheries

définitive de cette mesure, mes collaborateurs ont consulté leurs homologues provinciaux. Nombreuses sont les propositions de modification qui sont le fruit de ces consultations, et j'ajouterais que les idées formulées par les provinces ont parfois contribué à améliorer cette mesure législative. Tous les ministres des Pêches des provinces appuient cette mesure, si je ne m'abuse. Plusieurs ministres de l'Environnement ou des Ressources m'ont écrit pour m'exprimer leurs inquiétudes à propos des incidences écologiques de certaines dispositions de ce projet de loi. Ils voudraient que l'on aborde cette question lors du congrès du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement qui se tiendra normalement à Saskatoon les 1^{er} et 2 juin.

Le ministre ajouta plus loin:

Je ne prévois pas de difficulté pour ce qui est de répondre aux vœux des provinces et de le faire à temps pour permettre au comité d'étudier le bill, si la Chambre accepte de l'adopter.

Je ne mets pas en doute la déclaration du ministre voulant qu'il ait consulté certains de ses homologues provinciaux. Selon moi, il est clair, d'après les témoignages entendus au comité, que les gouvernements provinciaux—non pas les ministres ni leur ministère—s'opposaient au bill pour la raison suivante: il y a eu manque de consultation. J'estime que si le processus de consultation a réussi dans le cas des ministres des Pêches, il est inexcusable et indéfendable qu'il n'ait pas réussi dans le cas des ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles. Comme le gouvernement fédéral a l'habitude des consultations lorsqu'il s'agit de mesures touchant l'environnement, les gouvernements provinciaux ont toutes les raisons de s'attendre à être consultés à l'avance mais, par la suite, on leur a fait croire qu'aucune modification importante à la loi sur les pêcheries ne serait adoptée sans qu'ils soient consultés. A mon avis, le gouvernement n'a aucune excuse. Je me dis que le ministère était obligé de consulter les provinces avant d'étudier plus avant les principales modifications contenues dans le bill C-38.

● (2130)

Ils y étaient obligés avant la première lecture quand le bill était à l'étape de la rédaction. Franchement, le bill a été distribué à un assez grand nombre de personnes dans certains ministères. Après la première lecture, le ministre était tenu de communiquer personnellement avec les divers ministères de l'Environnement et des Ressources et de leur dire que c'était là son projet de loi qui avait été présenté en première lecture le 21 février. On aurait dû leur dire de communiquer avec le ministère s'il y avait des questions ou des sujets de préoccupations qu'ils aimeraient discuter avec le gouvernement fédéral. C'est le moins qu'on puisse espérer vu le long processus de consultation qui a entouré les lois concernant l'environnement. J'approuve ce processus et cette façon d'adopter une politique.

On pouvait prévoir des objections de la part des provinces. Il n'y a pas de doute que cela représente une intrusion massive dans un domaine que les provinces considéraient de leur ressort. Je ne pense pas que personne ne l'ait nié au comité.

Je ne prétends pas que cette décision enfreigne la constitution, mais quand on commence à parler de prise d'eau et de ce genre de choses, il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'un domaine dans lequel les gouvernements provinciaux estiment avoir juridiction quasi exclusive depuis longtemps. Je ne me prononcerai pas sur le caractère constitutionnel de cette question.